

Impact écologique d'un déversement accidentel d'hydrocarbures en milieu estuarien

Prédéfinition d'un programme d'évaluation et de suivi environnemental (PESI)

Loïc Kerambrun

715, rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST CEDEX 2 - FRANCE
 Tél. : +33 2 98 33 10 10 - Fax : +33 2 98 44 51 36
 contact@cedre.fr

<http://www.cedre.fr>

Demande

- Lors d'accidents, les autorités:
 - Doivent fournir rapidement des éléments concernant l'impact environnemental de façon à répondre à la pression et aux inquiétudes, fondées ou pas, du public, d'associations de protection de la nature et des professionnels.
- En période de post-crise, le pollué (état, collectivité, etc.)
 - Revendique dorénavant le droit de réclamer au pollueur la réparation du préjudice causé (responsabilité environnementale)

➤ *programme d'évaluation et de suivi de l'impact (PESI) servant de base à l'évaluation économique du préjudice écologique.*

Constats

- Il n'existe pas de PESI pré-défini
- Délais de lancement de PESI (exemples)
 - *Amoco Cadiz* (1978): quelques jours
 - *Erika* (1999): 1 an
 - Donges (2008): 7 mois

➤ *une perte importante d'information et de données d'intérêt qui pénalise l'évaluation de l'impact*

La solution : un PESI pré-établi

Forme
 Un document cadre :

- rédigé/validé par la communauté scientifique
- destiné aux autorités en charge de la mise en place d'un PESI

Finalité

- réduire le délai de lancement du PESI
- apporter une réponse aux questionnements des résidents/acteurs riverains sinistrés
- évaluer le préjudice (en réclamer réparation)

⇒ **Application: un PESI Estuaire (projet)**

PESI Estuaire: la justification

Justification 'Espace'

- espaces sensibles à forte attractivité
 - Activités, usages (socio-écon-loisirs) et fonctions (écolo) multiples potentiellement conflictuels
- territoire a priori géographiquement bien cerné
- écosystèmes complexes
 - transition entre écosystème fluvial et écosystème marin >> une grande diversité d'habitats
 - un continuum eaux douce - eaux marines >> une grande diversité biologique
 - avec cependant des espaces (à faible salinité) à faible diversité biologique

Justification 'Actualité'

- Evènements et déversements accidentels récents
- Politiques environnementales en cours
 - Plans de gestion divers
 - Programme de reconquête environnementale des milieux estuariens
 - Engagements du Grenelle de la mer
 - Mise en application directives européennes (DCE, DCSMM)

Justification 'Acteurs'

Atout: La communauté estuarienne se connaît généralement bien (scientifique, gestionnaire, administrative et politique)

- préexistence d'un maillage scientifique fédérateur et actif (organismes, programmes: GIP, Comité scientifique d'estuaire, etc.)

Originalité: La rencontre de communautés scientifiques (confrontation de méthodes / complémentarité)

- deux domaines : le dulcicole et le marin
- deux approches : l'écotoxicologique et l'écologique.

La logique de construction

Repose sur :

- les enseignements tirés des accidents passés
- les dispositifs de suivi environnemental 'de routine' (réseaux d'observations et observatoires, etc.) existant ou à venir dans les estuaires (cadre scientifique ou réglementaire DCE, DCSMM, par exemple)
- la connaissance pratique du terrain (politique, scientifique, organisationnelle) des acteurs locaux estuariens impliqués dans le projet

- Un outil pertinent pour évaluer l'impact de déversements accidentels significatifs de polluant (HC/SNPD)

Démarche

- optimiser les dispositifs estuariens locaux existants :
 - Prise en considération des pollutions accidentelles
 - Intégration de cibles (espèces, indicateurs, etc.) pertinents pour l'évaluation des impacts d'un accident
- faciliter l'implication des acteurs scientifiques locaux et leur intégration dans le dispositif de crise :
 - identification des experts environnementaux
 - mise en place d'un comité local opérationnel ad hoc (ajustement / lancement du PESI).

Les grandes lignes (1)

T1 : L'expérience

Analyse des PESI mis en place en France et à l'étranger (de type Manche Atlantique et assimilables)

T2 : L'existant

Analyse des dispositifs locaux existant en matière de suivi environnemental (hors pollutions accidentelles)

T3 : La pertinence de l'existant

Appréciation de l'intérêt opérationnel ('antipollution') des dispositifs locaux existants (identification des pertinences et des manques par estuaire; bilan comparatif inter-estuaires ; Identification des spécificités/sensibilités écologiques locales)

Les grandes lignes (2)

T4 : L'outil à bâtir

Définition d'un PESI pré-établi en milieu estuarien (cadre minimum applicable aux estuaires Manche Atlantique en général ; Intégration des spécificités et sensibilités écologiques locales ; Evaluation des moyens logistique nécessaires)

T5 : L'amélioration de l'existant

Recommandations complémentaires relatives aux états de références

T6 : L'opérationnalité de l'outil

Recommandations pour la mobilisation de l'expertise environnementale en temps de crise